

# la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727  
Dépot légal : à parution

N°1209 du 23 septembre 2014 | [www.libres.org](http://www.libres.org)

Hebdomadaire 1,50€

1981-2014 | 33ème année de parution



## SOMMAIRE DU N°1209

**EDITORIAL** : L'Europe subsidiaire pp.1-2

**CONJONCTURE** : Professions réglementées : la peur de la concurrence pp. 3-4

**ACTUALITES** : Air France : une grève exemplaire p. 4 - Le RPR ressuscité p. 5 - « La France n'a pas peur » p. 5

**MADE OUT OF FRANCE** : pp. 6-7

**LU POUR VOUS** : p. 8

## L'Europe subsidiaire

Je vais sans doute décevoir certains d'entre vous, qui attendent mes réactions sur les discours des deux présidents : l'actuel et le futur. Mais je ne pense pas que leurs discours méritent l'honneur d'un éditorial, vous trouverez dans cette lettre un commentaire rapide de ces grandes nouveautés qui enrichissent désormais la vie politique de notre pays.

En revanche, j'ai eu la chance de participer à un colloque d'économistes, de juristes et de politologues tenu à Sestri Levante (province de Gênes) à l'initiative de l'Institut Bruno Leoni de Milan animé par Alberto Minghardi, jeune intellectuel italien bien connu des milieux libéraux. Le thème était celui de la constitution européenne et il prenait un relief particulier à la lumière des deux événements marquants de la semaine dernière : le vote des Ecossais et la spectaculaire manifestation de Barcelone.

Le sentiment général de ces observateurs de l'Europe est que quelque chose est en train de se passer : la renaissance des nations et des régions face aux Etats. S'agissant de l'Europe, le conflit se noue entre harmonisation forcée et diversité harmonieuse.

Certes on ne peut ignorer la composante politicienne de certains régionalismes. Les Ecossais, les Catalans qui brandissent l'étendard de l'indépendance appartiennent à la gauche radicale. Mais en revanche, ce sont plutôt des libéraux flamands qui militent pour l'éclatement de la Belgique. Il n'en demeure pas moins que la révolte de la société civile contre les gouvernants est maintenant générale en Europe et les participants au colloque se sont demandé si l'Union Européenne était la solution ou au contraire l'origine de la fronde généralisée. >>

### BULLETIN D'ABONNEMENT

- s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)  
 envoie une liste de courriels pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de l'ALEPS et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

**ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4**

M  Mme  Mlle  NOM..... Prénom.....

Adresse .....

Code postal ..... Ville..... Courriel .....

**aleps**

**ASSOCIATION POUR LA LIBERTÉ ECONOMIQUE ET LE PROGRES SOCIAL**

ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

[www.libres.org](http://www.libres.org)

La question prend une nouvelle dimension avec les actuels dirigeants de l'Union. Jean Claude Juncker entend donner à l'Europe un vrai gouvernement, il y est encouragé par un Parlement qui voudrait avoir un vrai budget, avec de vrais impôts. Plus que jamais, les « Européistes » veulent un pouvoir renforcé à Bruxelles. C'est l'Europe de Jacques Delors. C'est l'Europe des étatistes et des socialistes. Ils ont pris que les souverainetés nationales sont mises à mal par la mondialisation, qui met les Etats en compétition. Ils ont vu dans l'Union Européenne le nouveau cadre du protectionnisme et du dirigisme ; ils désirent « réguler » l'économie, « harmoniser » les normes pour éviter la « concurrence dommageable ».

**« Le jacobinisme européen  
inspire la classe politique »**

Le résultat est nul et dangereux. Il est nul en ce sens qu'à ce jour les politiques communes, qu'elles aient concerné l'agriculture, le charbon et l'acier, l'énergie, ont coûté des milliards de subventions sans permettre le moindre progrès. Il est nul aussi parce que la création de l'euro et sa gestion par la Banque Centrale Européenne ont déséquilibré les pays de l'Euroland et tentent d'éponger les dettes souveraines sans y parvenir. Il est nul parce que la politique internationale de l'Union, bien que dotée du seul ministère créé, a été inexistante.

Mais le danger de la centralisation et de l'harmonisation forcée est déjà visible. C'est une masse de réglementation qui a déferlé sur les peuples européens. En France, deux tiers de la législation est d'origine européenne ; évidemment, ce n'est plus du droit ! L'Union veut imposer ses vues (ou celles des lobbies qui sont installés à Bruxelles) dans tous les domaines aux prétextes de sécurité écologique, sanitaire, ou de justice sociale et les pays qui ne se plient pas aux normes sont reconnus coupables de dumping social, fiscal, écologique. Les Allemands eux-mêmes finissent par passer pour un peuple dominateur, imposant son modèle au reste du continent. Qui a intérêt à cette ingérence et à ce dirigisme ? Ceux qui jouissent de privilèges, à l'abri de leurs législations nationales, ceux qui bénéficient de l'aide des finances publiques. Le danger est donc la tyrannie du statu quo, la soumission à une planification organisée par la classe politique et la bureaucratie qu'elle a mise en place.

Mais le danger le plus inquiétant, aux yeux des analyses et débats du colloque, c'est la disparition de l'innovation en Europe. L'harmonisation forcée fige la vie économique, sociale, politique : nous voici tous bloqués par les normes définies en haut lieu. La vraie concurrence ne se nourrit pas de l'égalité, mais au contraire de la diversité. C'est elle qui stimule, qui met les producteurs au service des consommateurs et les gouvernants au service des citoyens. La référence à la Suisse et à la démocratie directe vient tout de suite à l'esprit : que les pays, comme les cantons suisses, aient la possibilité d'avoir des règles autonomes dans les divers aspects de la vie en société. Et qu'à l'intérieur même des pays, les régions aient une large autonomie, au lieu d'être organisées et disciplinées par l'Etat protecteur – comme l'envisage la réforme des collectivités du gouvernement actuel. L'harmonie n'en existe pas moins en Helvétie : c'est le choix offert aux citoyens qui fait que chacun y trouve son compte.

**« L'harmonie suppose la diversité, pas la normalisation »**

Et l'Europe, à quoi servira-t-elle alors ? A garantir la liberté à l'intérieur de l'espace européen. Elle ne jouera alors qu'un rôle subsidiaire, comme les Etats membres ne joueront aussi qu'un rôle subsidiaire par rapport aux instances locales. Il ne fait donc pas de doute que pour conserver aux Européens leur liberté et leurs droits individuels, c'est la diversité qui doit l'emporter sur la normalisation, c'est la concurrence, la libre circulation des produits, des entreprises, des idées et des hommes qui doivent être garantis.

Voilà en tous cas un sujet dont la classe politique va s'emparer puisqu'on a maintenant la certitude, après avoir écouté nos deux présidents, que le débat d'idées et les choix de société vont recevoir désormais tous leurs soins.

**Jacques Garello**

## PROFESSIONS REGLEMENTEES : LA PEUR DE LA CONCURRENCE

Une nouvelle fois, la question de l'ouverture à la concurrence des professions réglementées est sur la table. Le gouvernement annonce des mesures dans les semaines qui viennent, mais déjà les professions sont vent debout contre toute réforme. Le sujet était déjà d'actualité au début de la V<sup>e</sup> république, avec le rapport Rueff-Armand. La question de principe est simple : ces professions doivent-elles être protégées et échapper à la concurrence, ou, comme c'est la règle en économie de marché, doivent-elles fonctionner au profit des clients, ce qui implique concurrence, liberté des prix et liberté d'installation ?

### Aucune réforme sérieuse depuis le rapport Rueff-Armand

La question de l'ouverture à la concurrence des professions réglementées est d'actualité au moins depuis 1959/60. Au début de la V<sup>e</sup> République, une commission, co-présidée par Jacques Rueff et Louis Armand, avait été chargée de préparer un rapport sur les obstacles à l'expansion économique. Parmi ces obstacles, il y avait notamment, selon ce rapport, les professions réglementées. Les auteurs avaient compris que la limitation de la concurrence, par la sur-réglementation, avait des effets néfastes sur les prix, l'emploi ou la qualité des prestations. Ouvrir à la concurrence, c'était favoriser la croissance, la création d'emploi et la hausse des revenus via la baisse des prix.

Que s'est-il passé depuis ? Rien, ou presque, sinon la publication régulière de rapports faisant tous la même analyse et préconisant la même ouverture à la concurrence. L'un des derniers a été le rapport Attali, en 2008, à la demande de Nicolas Sarkozy, sur la libération de la croissance et une partie des propositions concernait les professions réglementées. Le rapporteur général adjoint de la commission Attali, en fait le principal auteur des propositions, était Emmanuel Macron, l'actuel ministre de l'économie. Mais il aura aujourd'hui fort à faire face aux autres ministres concernés, Mesdames Taubira et Touraine.

### Montebourg prend les choses à l'envers

Un rapport de l'inspection générale des finances a proposé de commencer par 37 professions réglementées (sur un total de plus de 200), notamment en facilitant la liberté d'installation. L'Europe s'en est mêlée, au nom des traités qui favorisent la liberté de circulation et donc d'installation des professionnels en Europe. La France est au cœur du problème car nous avons beaucoup plus de professions réglementées que nos voisins. Mario Draghi, président de la BCE, vient de souligner qu'elles « *sont autant de barrières à la concurrence et à l'emploi. Elles créent des rentes indues pour une poignée de privilégiés au détriment des clients et des consommateurs* ».

Arnaud Montebourg, quand il était ministre du redressement productif, s'était emparé de la question, à sa façon, c'est-à-dire en stigmatisant explicitement « *les huissiers, les greffiers, les avocats, certaines professions de santé et d'autres secteurs règlementés : auto-écoles, prothésistes dentaires* »...les accusant de gagner de super revenus indus, dans un langage de lutte des classes, au lieu de mettre l'accent sur l'essentiel : le service du client. Au lieu de se tourner vers les bienfaits de la concurrence, il attaquait les professionnels, dont la réaction n'a pas tardé. Le gouvernement Valls a annoncé qu'il mettrait en œuvre la réforme, mais il cherche à gagner du temps, au nom de la « concertation », face à la grogne des professions.

### Ni liberté d'installation, ni liberté des prix

L'un des éléments essentiels est la limitation de la liberté d'installation. C'est cette liberté qui est au cœur de la concurrence et non les questions de nombre. Ce qui compte, c'est qu'une nouvelle entreprise puisse à tout moment s'installer et rendre un service de meilleure qualité à un prix plus avantageux. La liberté d'installation peut être limitée par l'exigence de diplômes (diplômes souvent limités par un *numerus clausus* artificiel), plus ou moins justifiée suivant les professions, mais surtout par une limitation quantitative, même pour ceux qui ont les compétences requises (des pharmaciens aux notaires, en passant par les taxis). Comment justifier qu'une loi de 1937, à peine modifiée, fixe arbitrairement et fige le nombre de taxis à Paris ou que l'installation d'un nouveau pharmacien dépende de l'évolution de la population ?

Un autre élément porte sur le monopole. Pour préserver celui des taxis, on interdit aux VTC de prendre des clients au vol ou on leur impose un délai entre l'appel d'un client et sa prise en charge. Comment justifier que les médicaments en vente sans ordonnance ne puissent être achetés que dans une pharmacie ? Les pharmaciens avancent la protection du client, mais qui a vu, en achetant du paracétamol ou de l'aspirine un pharmacien le mettre en garde?

>>

Une autre atteinte à la concurrence concerne les prix. Souvent, les prix sont administrés, fixés par les pouvoirs publics, notamment dans des professions médicales ou juridiques. Or il n'y a pas d'autre indicateur sur le marché que le prix, qui informe en indiquant les raretés, alerte les offreurs comme les vendeurs et les incite à produire (ou à acheter) plus ou moins. Bloquer le prix, c'est le fixer arbitrairement, mettre en place un faux prix, qui va engendrer de mauvaises décisions. En outre, la concurrence bénéficie au consommateur et à son pouvoir d'achat en faisant baisser les prix. Elle est évidemment bonne pour l'emploi, comme pour la croissance.

### Les résistances face à la réforme inéluctable

Pourquoi, depuis plus de cinquante ans, en dépit des rapports unanimes sur le diagnostic, rien de sérieux n'a-t-il été fait ? Il y a la résistance des professionnels. On a connu des blocages des routes par les taxis, des grèves d'huissiers ou de notaires ; il y en aura d'autres. Cette résistance s'explique. Il est sûr que le chauffeur de taxi, qui a payé parfois plus de 200 000 euros sa plaque, et qui est encore en train de rembourser l'emprunt fait pour cela, aura toujours du mal à admettre une ouverture à la concurrence qui fasse tomber la valeur de sa plaque à zéro, alors qu'il comptait sur sa revente pour partir en retraite.

C'est une réalité qu'on trouve dans toute réforme. La vraie réponse durable c'est qu'il ne faut pas que l'Etat se mêle de réglementer artificiellement les professions, car cela a un coût énorme pour le client, mais aussi pour le professionnel, quand il faut en sortir. L'étatisme finit toujours par pénaliser tout le monde. En attendant le mal est fait. Certains pensent que les professionnels ont pris leur risque et ont profité pendant des années de l'absence de concurrence et que seul prime l'intérêt du client ; d'autres considèrent que l'on devrait indemniser les professionnels pour réformer en douceur, mais il faut bien reconnaître que, compte tenu de l'état des finances publiques, c'est largement illusoire. En outre Bruxelles n'attendra pas : nous sommes dans le collimateur à cause des déficits publics et la seule façon de régler le problème est de mettre en œuvre des réformes structurelles : l'ouverture à la concurrence des professions réglementées en fait partie. Si le gouvernement hésite, l'ouverture des frontières lui rappellera rapidement que la concurrence reprend toujours ses droits. Il vaut donc mieux pour tous que les professionnels s'y préparent aujourd'hui, s'ils ne veulent pas être balayés demain sans ménagement.

**Jean-Yves Naudet**

## Air France : une grève exemplaire

*Mais que peuvent donc attendre les pilotes ? Leur monopole a disparu.*

Jean Yves Naudet dénonce à juste titre la résistance qu'opposent les corporations à tout changement, à toute ouverture à la concurrence. Ce n'est pas nouveau ; c'est une mésaventure qu'a connue Turgot lorsqu'il a voulu en 1776 mettre fin aux monopoles des corporations et aux charges vendues par l'Etat. Mais c'est de nos jours plus spectaculaire, parce que les corporations ont la possibilité de prendre des milliers de gens en otage.

Il est pourtant évident que l'avenir d'Air France, comme de n'importe quelle compagnie aérienne, est dans le low cost. Il y aura des dizaines de millions de passagers

à transporter dans quelques années, dans quelques mois. Peut-on leur imposer des tarifs prohibitifs ? Avec les lignes régulières d'Air France, Lufthansa ou British, un vol européen coûte plus cher qu'un vol transatlantique. D'autre part, les pilotes asiatiques sont déjà en concurrence avec les autres, leur qualité est remarquable et leurs salaires très modérés.

Certes, les pilotes n'ont pas une vie de pacha comme on l'imagine trop souvent. Leur salaire peut osciller entre 1.500 euros et 27.000 euros par mois, entre le copilote d'un petit avion Hop et le commandant de bord d'un Airbus

A380. Leur charge de travail est également très variable, entre le long courrier et la navette métropolitaine. Mais ils ont des possibilités de promotion, une grande sécurité de l'emploi (jusqu'à présent) et ils font un métier qui les passionne, au risque de perturber leur vie. Pourquoi donc n'ont-ils pas une vue plus réaliste de leur avenir ? Cherchent-ils à « vendre » leurs privilèges actuels ? C'est l'explication la plus vraisemblable. Mais ils ont oublié un détail : Air France a plus de 6 milliards de dettes et va perdre un demi-milliard cette année. Ainsi finissent les privilèges. •

## Le RPR ressuscité

*C'est réellement la seule chose que j'aurai retenue des discours présidentiels*

**P**our faire court, je pourrais m'en tenir à ceci. François Hollande m'a appris que « ce n'est pas facile » et Nicolas Sarkozy qu'il a « beaucoup réfléchi ». Ces deux messages sont importants et m'ont ravi, voilà un nouveau programme à partir de nouvelles idées.

Certes, Nicolas Sarkozy a fait trois allusions révélatrices, mais très discrètes : il a critiqué les accords de Schengen, il a loué les mérites du referendum, il a plaidé pour la baisse de la fiscalité des entreprises. Voilà sans doute la « mise en bouche » avant le dîner gastronomique que va nous proposer ensuite le nouveau chef \*\*\*.

La manœuvre Sarkozyenne me

semble très inspirée par la création du RPR. Le 5 décembre 1976, Jacques Chirac, devant 50.000 personnes, annonçait la dissolution de l'UNR (Union pour la Nouvelle République) pour créer le RPR (Rassemblement Pour la République). Il proposait ainsi de se libérer du cocon gaulliste qui l'avait abrité jusque là pour mettre en place une nouvelle majorité où seraient accueillis des gens de la droite et du centre. Cette majorité élargie pourrait prendre la relève de la Démocratie Française de VGE, en perte de vitesse. Cela se passait quelques mois après le divorce Giscard-Chirac. L'opération visée par Sarkozy est la même : se libérer de la structure de l'UMP pour accueillir des gens « de droite, du

centre, de gauche, des écologistes et...des libéraux ». Encore faudra-t-il trouver un programme commun pour attirer tous ces braves gens. Chirac avait lancé « le travaillisme à la française », dans son discours il avait critiqué le « capitalisme sauvage » et il voulait donner « la version française de la sociale démocratie ».

Nicolas Sarkozy ne nous a pas fait l'honneur ni le plaisir de dévoiler la ligne doctrinale de son nouveau rassemblement. Mais il nous a promis d'y travailler et de nous en donner les grandes lignes très bientôt. Je sens que la révolution libérale est en marche.

**Jacques Garelo**

## « La France n'a pas peur »

*Le Ministre de l'Intérieur s'est voulu rassurant ; a-t-il rassuré ?*

**B**ien sûr, c'est le rôle du gouvernement d'affirmer qu'il tient pour quantité négligeable les menaces de l'Etat Islamique. Le Premier Ministre a un discours de fermeté. Ses coups de menton lui valent une réputation de courage. Tant mieux.

Bien sûr, le chantage des barbares est odieux, comme tout ce qu'ils ont entrepris depuis des mois d'ailleurs. Et il ne faudrait pas donner l'impression d'une panique ou d'une veulerie.

Mais la population française, à tort ou à raison, a deux raisons de ne pas être tout à fait rassurée.

La première, c'est que le danger de l'islamisme a été tellement évoqué qu'il a fini par pénétrer

l'esprit de la plupart de nos concitoyens. Madame Le Pen fait métier de dresser les Français contre les étrangers et pas seulement les islamistes. Les adversaires de Madame Le Pen font métier de se présenter en vrais défenseurs de la sécurité publique, voire de la chrétienté martyrisée. De toutes parts on a prêché la croisade. On s'est bien abstenu d'aller chercher plus loin et de voir la cause des tensions actuelles dans le dualisme de la société française : d'un côté des gens qui travaillent et se comportent honnêtement, de l'autre des assistés, des profiteurs, des voleurs et des tricheurs (jusqu'au sommet de l'Etat). Dans une société libre et harmonieuse, chacun respecte l'état de droit, chacun apprend à connaître les autres par le travail fait en com-

mun, par la bonne éducation. Rien de tel quand l'Etat Providence a créé le chômage et l'injustice sociale, quand nombre de magistrats ont oublié leur mission, quand l'école et le sport sont devenus champs de batailles, quand les folles sont au pouvoir.

La deuxième raison est en effet que ce gouvernement, comme le précédent et peut-être d'autres avant, n'inspire guère confiance et que les Français se sentent mal protégés par des incapables, qui renient leurs engagements et cherchent la victoire sur les écrans de télévision.

Pour mener la croisade il faut avoir la foi. •

## Halte au chauvinisme !

*Cette rubrique est l'antidote du « made in France ». Elle donne une idée des réformes libérales qui ont été réalisées avec succès hors de notre pays et que nous devrions bien importer, quitte à les adapter à notre situation.*

*Ces informations devraient être utiles à notre classe politique, en panne d'idées, et aux Français qui ignorent le vrai libéralisme et seront heureux de le découvrir.*

*Après les réformes de l'école, des retraites et de la santé voici celles qui portent sur le logement.*

**Jacques Garelo**

### La crise du logement

Elle a été connue de la quasi-totalité des pays les plus riches actuellement. Elle s'est expliquée au début par la rapidité de l'urbanisation, elle-même liée à l'explosion économique et démographique de l'après-guerre. Dans certains pays, elle a été rapidement réglée parce que les marchés du foncier, de

la construction et de l'immobilier avaient gardé toute leur souplesse. Dans d'autres pays, elle s'est aggravée et prolongée, principalement à cause du blocage des loyers et de la multiplication des règles d'urbanisme. La mode a été alors, pendant plusieurs décennies, de pallier la crise du logement

en développant le « logement social ». Mais le logement social est lui-même un nouveau facteur de pénurie.

De la sorte, les réformes qui se sont réalisées avec succès à l'étranger ont consisté à rendre aux marchés leur fluidité et à diminuer le poids du logement social.

### Les rapports locatifs apaisés

Une large partie des logements est habitée par leurs propriétaires. En France, la législation a longtemps poussé à « l'accès à la propriété » et 57% des ménages sont propriétaires. Mais des législations plus récentes ont lourdement pénalisé la propriété immobilière, notamment à travers la fiscalité des plus values, des successions, des patrimoines.

Cependant, dans plusieurs pays très riches, la proportion des personnes propriétaires de leur logement est faible : en Suisse seulement un ménage

sur trois, en Allemagne 42%, en Suède 3%. Paradoxalement, les loyers y sont parmi les plus bas d'Europe.

C'est que les relations entre bailleurs et occupants sont simples et donnent rarement occasions à conflit. Les « risques locatifs » constitués par le non-paiement des loyers, l'occupation sans titre, la dégradation des installations, sont réduits au minimum. En France, on a considéré les rapports locatifs comme des fruits de la lutte des classes, le bailleur est le bourgeois proprié-

taire et le locataire le prolétaire exploité. Par contraste, en Allemagne, il existe un seul type de bail, que tous les partenaires, publics ou privés, acceptent et ce système simple est encore favorisé par ce que l'on appelle la « transparence des loyers ». Les communes publient tous les ans la liste des loyers pratiqués selon l'année de construction du logement, son équipement et l'état du bâti. Locataires et propriétaires sont ainsi incités à déterminer entre eux un niveau de loyer acceptable.

## Les coûts du logement

Si le bail est l'élément central du marché du logement, trois autres marchés sont également à prendre en compte pour développer ou freiner le logement. Le marché foncier est déterminant. En France, le terrain constructible représente en moyenne la moitié du prix du logement. C'est que l'on y a institué la pénurie foncière, avec les réglementations sur l'aménagement du territoire, le zonage des sols et les contraintes d'urbanisme. Tout à fait à l'inverse, il y a aux Etats-Unis des villes et des Etats qui laissent toute liberté à

la construction. Houston est une ville sans plan d'urbanisme et en Californie l'organisation de la ville de Carmel a été laissée totalement à l'inspiration et à l'entreprise de promoteurs privés. Le marché de la construction est dans la plupart des pays relativement souple, si l'on met de côté les normes de sécurité et surtout environnementales qui se multiplient du fait de la réglementation européenne. Enfin, le marché du financement immobilier est obéré par des subventions et conditions de crédit mises en place par cer-

tains Etats. C'est « l'aide à la pierre ». Dans certains pays (comme la France), l'aide est surtout allouée au parc public, le financement par la Caisse des Dépôts et Consignations crée un avantage considérable au bénéfice de logements sociaux. Par contraste, aux Pays Bas, les organismes publics ne bénéficient d'aucun privilège par rapport aux constructeurs privés et depuis 2005 il n'y a plus « d'aide à la pierre » : la construction obéit aux règles marchandes du financement.

## Désengagement du logement social

De façon générale, beaucoup de pays se sont désengagés de l'aide « à la pierre ». On continue à pratiquer « l'aide à la personne », qui permet à des gens peu fortunés de payer leur loyer, et qui est dispensée au niveau de l'Etat (Pays Bas, Allemagne) ou des autorités locales (Suisse, Grande Bretagne).

Demeure le logement social qui, en France, est considéré comme prioritaire pour réduire la crise du logement, alors qu'il l'accroît. Les pays ont compris les coûts et les abus de ce loge-

ment dit « social » par erreur, et l'abandonnent. Depuis 2003, les Allemands ne financent plus le logement social. Mais plus spectaculaire : les Anglais ont procédé à la privatisation des HLM. Environ 3 millions de logements ont été vendus à leurs occupants. Les méthodes de vente se sont appuyées sur l'ancienneté des locataires, en proposant des rabais de 10 à 70%. Aujourd'hui les trois quarts de ceux qui habitent le parc naguère public sont propriétaires.

De la sorte, les rapports locatifs n'ont plus d'importance. La tenue et l'entretien des immeubles ne font plus de difficulté. Enfin, pour ceux qui veulent quitter le logement social qu'ils occupent et veulent migrer vers le parc privé, un organisme spécialisé a été créé à leur intention les conseillant et les guidant : c'est le système du « private sector leasing » ; les nouveaux locataires trouvent un financement sous forme de crédit-bail ou leasing locatif, avec des loyers inférieurs de 50% au prix du marché.

## Pas de politique européenne du logement

Les représentants français au Parlement européen n'ont cessé de réclamer une politique européenne du logement – sans doute pour faire payer les déficits des HLM françaises par l'ensemble des autres pays ! C'est en vain à ce jour : le dirigisme de la nouvelle équipe va-

t-il s'exprimer ici ? C'est que peu de pays veulent suivre la France dans la voie du logement collectif. Avec la loi SRU, renforcée récemment par la loi ALUR de Madame Duflot, les gouvernements français veulent rompre avec la propriété privée et le libre marché du logement.

L'évolution des autres pays est exactement en sens inverse : désengager l'Etat, assouplir le fonctionnement des marchés et faire place à l'initiative privée, à la concurrence et à la libre entreprise.

## Etude sur les professions fermées : le cas des taxis



L'Institut de Recherche Economique et Fiscale

L'Institut de Recherche Economique et Fiscale, dont Jacques Garelo est administrateur, a publié cette semaine sur son site [www.irefeurope.org](http://www.irefeurope.org) une étude très complète et bien documentée sur le problème de la concurrence entre taxis et VTC (Véhicules de Tourisme avec Chauffeur). Cette étude éclaire l'analyse que Jean Yves Naudet a présentée à plusieurs reprises à propos des professions fermées.

Pourquoi la France échapperait-elle à l'évolution mondiale dans cette profession ? A Londres, 70.000 véhicules sont à disposition des clients. Les taxis n'en représentent qu'un quart. A New York, 60.000 véhicules et seulement 20% de taxis. A Paris 17.736 taxis et moins d'un millier de VTC.

Car comme le démontre l'étude de l'IREF, la profession évolue sous l'effet de plusieurs facteurs : la demande s'accroît avec le revenu par tête, le prix du temps est plus élevé dans les villes riches, les clients ont besoin d'attentions et de confort nouveaux et enfin et surtout la technologie des télécommunications permet d'appeler et de recevoir des appels et des commandes à des coûts très réduits et pour un nombre plus important de personnes. Des statistiques montrent que l'attente à la station ne représente plus qu'une partie



moyenne (moins de 40%) de l'activité des taxis parisiens, alors que les commandes par central radio représentent maintenant la moitié des courses.

L'étude de l'IREF décrit la bataille juridique qui se livre autour des VTC. Depuis août dernier, les conditions de commande des VTC ont été sévèrement encadrées, mais la législation européenne plaide en faveur de la liberté des VTC, et la compagnie UBER l'emportera certainement dans les prochaines étapes judiciaires.

Il est vrai, précisent les auteurs, que le cas français est particulier, à cause de la double exigence d'une licence d'exploitation et d'un permis de conduire spécial, ce qui n'est pas exigé dans la plupart des pays. L'achat et la vente des licences est un vrai problème et il faut s'interroger sur l'opportunité et les modalités d'une indemnisation. On est ainsi ramené à la séquence classique des monopoles protégés : les professionnels obtiennent de l'Etat un monopole et la liberté d'installation est limitée (moins de taxis parisiens aujourd'hui que dans les années 1920 en proportion de la population). Ils sont alors propriétaires d'une véritable charge publique dont ils retirent une rente. Puis la rente est menacée par des concurrents, et l'Etat ne peut plus protéger les professionnels contre une concurrence qui a une dimension mondiale.

Une étude complète, modérée et utile à consulter sur le site de l'IREF, [www.irefeurope.org](http://www.irefeurope.org)



## Séminaire von Mises

Organisé par  
l'Istituto Bruno Leoni  
Sestri Levante  
(Gênes, Italie)

18-20 septembre 2014

### « L'Europe et la diversité institutionnelle »

Le séminaire Ludwig von Mises se propose de sélectionner des articles écrits par de jeunes chercheurs et universitaires et de les soumettre ensuite à un débat auquel participent aussi des professeurs chevronnés. Les papiers présentés à Sestri étaient d'une actualité brûlante, après le vote des Ecossais.

L'Europe peut-elle s'accommoder de la présence et du voisinage de dictatures, comme celles qui se sont établies dans le giron du Kremlin ? Question pertinente qui a amené à s'interroger sur le rôle des institutions politiques dans le progrès des civilisations. Pour le professeur Deirdre McCloskey (Chicago), le progrès ne peut naître que dans une société qui reconnaît les droits de propriété et fait place à la vocation créatrice des êtres humains. L'Europe doit-elle être harmonisée ? Non dit le professeur Curzon Price (Genève), c'est la concurrence et la diversité qui doivent primer, sans quoi l'Europe tournera à la planification centralisée. De longues et passionnantes discussions ont porté sur les traités européens et l'évolution de la constitution américaine.